



Parc éolien de Salassous Compte rendu du Comité de projet du 14 novembre 2025

N'imprimer ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF Power Solutions
43 Boulevard des BOUVETS
CS 90310
92 741 NANTERRE CEDEX
SA au capital de 226.755.000 euros
379.677.636 R.C.S. Nanterre
www.edf-powersolutions.com

Etaient présents

Les représentants des collectivités ci-dessous ont été conviés à participer au Comité de projet par courrier en date du 27 octobre 2025 :

- Commune de Monts de Randon
- Commune du Born
- Commune de Badaroux
- Commune de Mende
- Communauté de communes Randon Margeride

Etaient présents à la réunion

Nom - Prénom	Entité
Didier BRUNEL	Maire de Chastel Nouvel
Fabien VIARD	EDF power solutions
Antoine HANTZ	EDF power solutions

Objectifs du Comité de projet

Dans le cadre du développement du projet de parc éolien de Salassous et conformément au décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023, un comité de projet s'est réuni le vendredi 14 novembre 2025 de 10h00 à 12h00. Ce comité constitue un organe de concertation préalable avec les parties prenantes. Le comité de projet s'est réuni afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet dans le territoire.

Contexte et présentation du projet

Le projet Salassous a été initié en novembre 2022 avec la délibération favorable du Conseil Municipal, il s'inscrit en zone naturelle favorable à l'accueil d'éoliennes selon le PLU de la commune

Un premier projet de 5 éoliennes dénommé « Champcate » avait été proposé en 2014 sur le même secteur. Autorisé en 2016, le projet Champcate avait été annulé par la Cour d'Appel de Marseille en 2021 pour insuffisances dans la présentation techniques des mesures environnementales. Depuis la décision de la Cour d'Appel, la filière éolienne dispose depuis de nombreux retours d'expérience sur la mise en œuvre des mesures de protection de l'avifaune et des chiroptères.

De nouvelles études environnementales ont été réalisées entre 2023 et 2025 afin de mettre à jour les enjeux et concevoir le projet éolien de Salassous,

Une présentation détaillée du projet a été projetée lors du comité de pilotage,

Le dépôt de l'autorisation environnementale est prévu pour le premier trimestre 2026 et la durée de son instruction sera au minimum de 9 mois.

Ordre du jour

L'ordre du jour est disponible en annexe de ce compte-rendu. Durant le comité de projet, le contexte territorial, le projet et ses impacts ont été présentés aux personnes présentes. Des temps d'échange étaient prévus régulièrement au cours de la présentation afin de permettre aux membres du comité de poser leurs questions au fil de l'eau et d'émettre leurs remarques

Remarques et questions formulées par les parties prenantes

Question / thème abordé	Réponse / précision
Zonage éolien	M. le Maire de Chastel Nouvel précise que le site d'implantation a été retenu en 2024 à l'échelle régionale en « ZAENR » Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
Paysage : M. le Maire de Chastel Nouvel demande de préciser les enjeux et impacts paysagers	Du fait du relief et du couvert végétal, l'étude paysagère conclut à des visibilités faibles ou nulles depuis la plupart des bourgs et hameaux autour de la zone d'implantation. Les principaux enjeux paysagers se situent au niveau du Chemin de randonnée GRP Tour de Margeride, du Truc de Fortunio et de la Départementale 806 (Can de la Roche).
Raccordement :	

M. le Maire de Chastel Nouvel s'interroge sur les possibilités de raccordement pour le projet	<p>Lors de la présentation du projet en pole éolien (février 2025) une disponibilité de 28 MW était indiqué sur le poste source de Mende.</p> <p>EDF power solutions dispose par ailleurs d'une position en file d'attente sur le poste de Mende</p> <p>La disponibilité sur le PS de Mende est fluctuante selon l'avancement des autres projets et les travaux de renforcement des capacités d'accueil du poste</p> <p>Les conditions techniques et financières du raccordement de Salassous seront définies par ENEDIS sur la base de l'autorisation préfectorale donnée au projet.</p>
Information communale sur le projet	Une présentation du projet est prévue dans le prochain bulletin Municipal
Accès :	<p>Une étude d'accès a été réalisée, l'itinéraire emprunte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'autoroute A75 jusqu'à la sortie 39 • La Nationale 88 jusqu'à l'entrée de Mende • La N1106/D806 jusqu'à Chastel Nouvel • La voie communale ?° jusqu'à Villeneuve <p>Monsieur Brunel indique que les panneaux de la commune sont démontables, les voies de communication ayant déjà été empruntées par des convois exceptionnels éoliens dans le cadre du parc éolien d'Arzenc de Randon</p>
Retombées pour les collectivités :	<p>Une estimation des retombées fiscales inhérentes au projet de Salassous est présentée dans le diaporama annexé au présent CR.</p> <p>Monsieur Brunel indique que la communauté de communes Randon Margeride a défini les clefs de répartition suivantes concernant l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :</p> <p>Département : 28% ; Intercommunalité : 42% ; Commune 30%</p>

Conclusion

Le comité de projet pour le **parc éolien de Salassous** a eu lieu le 14 novembre 2025, il a permis de présenter les études réalisées et l'état d'avancement, d'informer et d'échanger sur la faisabilité du projet et ses conditions d'intégration sur le territoire.

L'ensemble des membres listés à l'article R.211-7 du code de l'énergie, ont régulièrement été conviés par courrier en date du 27 octobre 2025 : seul Monsieur le Maire de Chastel Nouvel était présent lors de la tenue du comité.

Les échanges au sein de ce comité sont présentés dans le présent compte rendu, la présentation du projet est disponible sur le site de la mairie de Chastel Nouvel : adresse_xxxx@xxxx.fr.

Au regard de ces éléments, EDF power solutions envisage de finaliser le projet et de déposer les demandes d'autorisation administratives auprès de la Préfecture au premier trimestre 2026.

EDF power solutions s'engage par ailleurs à poursuivre la démarche d'information, d'écoute et de dialogue et se tient à disposition des acteurs locaux pendant les prochaines phases du projet, notamment l'instruction par les services de l'Etat dont la durée est estimée à environ 10 mois.

ANNEXE N°1 : ORDRE DU JOUR DU COMITÉ DE PROJET

- Présentation du projet : études réalisées et configuration,
- Analyse des impacts, mesures environnementales et retombées locales
- Ouverture de l'investissement aux collectivités locales
- Définition des modalités d'information à l'attention des habitants

ANNEXE N°2 : FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Feuille d'émargement

Comité de projet organisé dans le cadre du projet de parc éolien de Salassous

Lieu de la réunion : Salle des associations de Chastel Nouvel **Date de la réunion :** vendredi 14 novembre 2025 à 10H00

Les informations recueillies dans ce formulaire seront utilisées par EDF Power Solutions dans le cadre du projet éolien de Salassous. Ces informations ne seront pas enregistrées dans un fichier informatisé. Elles seront conservées pendant la durée du projet à compter de ce jour puis seront détruites.

Invités	Prénom et Ncm	Fonction / mandat	Emargement
Communauté de Communes Randon Margeride			
Commune de Chastel Nouvel	BRUNEL Didier	Maire	
Commune de Monts de Randon			
Commune de Mende			
Commune du Born			
Commune de Badaroux			

ANNEXE N°3 : PRÉSENTATION EFFECTUÉE PENDANT LE COMITÉ DE PROJET